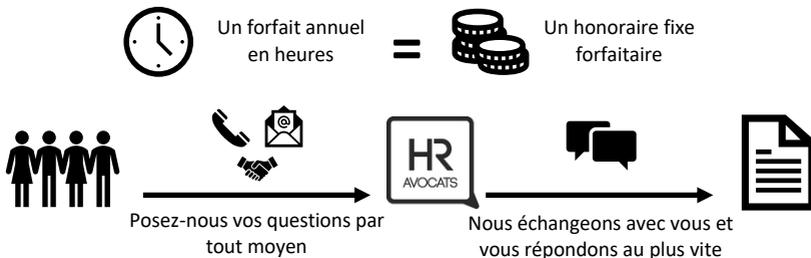




Assistance juridique annuelle en droit du travail

*Profitez d'un accompagnement personnalisé tout au long de l'année,
dans tous les aspects du droit social*

- Comment ça fonctionne ?



- Pour quoi faire ?

Notre convention d'assistance couvre :

- L'analyse de documents
- La réponse à vos questions portant sur la loi applicable, et la rédaction de consultations juridiques
- L'aide à la rédaction de courriers
- Le conseil sur la mise en œuvre ou non d'une action judiciaire ou d'une voie de recours
- L'assistance à la négociation collective
- L'accompagnement dans la mise en place et le fonctionnement des instances

- **Qui répond ?**

Vos questions sont traitées par des avocates disposant d'une grande expérience en droit social :

Charlotte HODEZ,
associée et fondatrice
du cabinet, avocate au
Barreau de Paris
depuis 1996



Marjolaine PARADIS,
avocate collaboratrice
depuis 2011 au sein du
cabinet HR AVOCATS



Nous attachons une grande importance à l'instauration d'une relation de confiance, avec des interlocuteurs disponibles, que vous connaissez et qui vous connaissent.

- **Combien ça coûte ?**

Forfait 10, 20 ou 30 heures par an
À partir de 200 € TTC / mois

Pas de tacite reconduction
Modalités de paiement adaptées à votre trésorerie

- **Et si l'assistance juridique ne suffit pas ?**

Si malgré notre intervention, un litige persiste, nous vous assistons dans la mise en œuvre d'une procédure judiciaire ou d'une négociation amiable, selon un honoraire que nous définissons ensemble.

Nous pouvons également vous assister dans d'autres aspects de votre vie juridique, y compris à titre personnel.

N'hésitez pas à nous contacter pour que nous discutons ensemble de votre projet :



A.A.R.P.I. HODEZ ROUFIAT AVOCATS ASSOCIES
25 boulevard Voltaire, 75011 Paris
Tél : 01 55 80 57 40
hodez@hravocats.fr – paradis@hravocats.fr
Métro « République » ou « Oberkampf »